

ARRETE MUNICIPAL n°38 - 2026

Portant réglementation de la circulation sur la route Route du Grand Vallat sur la commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande en date du 16/03/2026, formulée par la Société SEBA chez Sogelink - TSA 70011 - 69134 DARDILLY CEDEX représenté par M. Damien MOUTERDE

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre au SEBA de réaliser des travaux de réparation d'une fuite de conduite au 1110-1490 route du Grand Vallat sur la commune de Vinezac (Ardèche).

1110-1490 ROUTE DE GRAND VALLAT

LA ROUTE SERA BARRÉE

(SAUF AUX RIVERAINS)

DU MARDI 17 MARS 2026 AU VENDREDI 17 MARS 2026 INCLUS
DE 7H30 A 17H00

Article 2 :

Le SEBA se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

Le SEBA est tenu de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- SEBA



Fait à Vinezac, le 16/03/2026

Le Maire,
André LAURENT.



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>4.34126991,44.55150379 4.34091586,44.55021932 4.34134501,44.55011992
4.34164542,44.5514885 4.34126991,44.55150379</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(44.551504 4.341270); (44.550219 4.340916); (44.550120 4.341345); (44.551489 4.341645); (44.551504 4.341270);